

## **YFC - Air Canada The Go Anywhere Giveaway**

Rules and Regulations | Summer 2026

**NO PURCHASE OR MONETARY CONSIDERATION NECESSARY TO ENTER OR WIN. VOID WHERE PROHIBITED OR RESTRICTED BY LAW.**

The Contest is brought to you by Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA) (the “Contest Organizer”). The Contest starts on June 16, 2026 at 9:00 a.m. AST and closes on June 30, 2026 at 9:00 a.m. AST (hereinafter, the “Contest Period”). The contest is sponsored by Air Canada (the “Sponsor”).

### **1. Eligibility**

The Contest is open to all Canadian residents having reached the legal age of majority in their province or territory of residence prior to the Contest Period (each an “Eligible Participant”).

Directors, employees, representatives, or agents of Air Canada and its subsidiaries and affiliates, media partners, advertising and promotional agencies, and members of the immediate family (parents, children, siblings and spouse, regardless of where they are domiciled) of any of the aforementioned and persons with whom any of the aforementioned are domiciled are not eligible to enter the Contest.

### **2. Data Collection and Consent**

By completing the entry form, each Eligible Participant expressly consents to the following:

#### **Newsletter and Marketing Communications**

I consent to Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA) collecting and using my name, email address, and travel preferences to send me news, updates, and marketing communications about YFC including new routes, promotions, and travel offers. I understand I may unsubscribe at any time.

#### **Data Collection**

By submitting the entry form, each Eligible Participant consents to the collection of the following personal information for the purposes of administering the Contest and future marketing initiatives:

- Full legal name
- Email address
- Cell phone number

- City and province of residence
- Language preference (English or French)
- Primary purpose of travel through YFC (Leisure getaway / vacation | Visiting friends and family | Business travel | Event or occasion travel)
- Travel party type (Solo traveller | Couple / partners | Family with kids | Group / friends travel)
- Frequency of air travel (0–1 times/year | 2–3 times/year | 4–6 times/year | 7+ times/year)
- Airport normally used (YFC Fredericton | Halifax Stanfield | Greater Moncton | Saint John | Other)
- Favourite YFC destination or dream destination from YFC

This information will be used to administer the Contest, personalize future marketing communications, and support audience segmentation for YFC's route and destination marketing initiatives. Personal information will be retained and used in accordance with YFC's Privacy Policy available at [yfcfredericton.ca](http://yfcfredericton.ca) and applicable Canadian privacy laws including PIPEDA.

#### **Advertising and Custom Audiences Consent**

I consent to Fredericton International Airport Authority (YFC) using my information, including my email address, to personalize advertising and create custom audiences on third-party advertising platforms in accordance with YFC's Privacy Policy.

#### **Social Sharing Consent**

Once the entry form has been submitted, participants will have the option to share the official Go Anywhere Giveaway contest graphic on their personal Instagram or Facebook account, tag their favourite travel buddy, and use the hashtag #GoAnywhere. By proceeding with this step, each Eligible Participant consents to:

- Publicly sharing the official YFC contest graphic on their personal social media account
- Tagging another individual as their travel buddy, participants confirm they have that person's consent to be tagged publicly in connection with this Contest
- Following @yfcairport on Instagram and/or Facebook

This step is entirely optional and voluntary. It is not required to enter or win the Contest. Completing the entry form alone makes the participant fully eligible.

#### **Photo and Content Use Consent**

By entering this Contest, each Eligible Participant agrees and consents to the following:

- The Contest Organizer reserves the right to photograph, film, or otherwise record the prize winner in connection with the winner announcement, prize redemption, and any related promotional activities;
- The Contest Organizer may use the winner's name, photograph, likeness, image, voice, statements, city of residence, and any content captured during winner-related activities for

editorial, advertising, marketing, and promotional purposes across any and all media now known or hereafter discovered, worldwide, in perpetuity, without further compensation, notification, or permission beyond the Prize offered;

- The Contest Organizer may create and publish social media content, including photos and videos, featuring the winner for the purpose of announcing and celebrating the Contest result;
- The winner may be asked to participate in a brief photo or video session for YFC's social media channels at the time of prize announcement or redemption;
- Participation in winner content creation is a condition of claiming the Prize. Refusal to participate in winner content activities may result in forfeiture of the Prize at the Contest Organizer's sole discretion.

### 3. How to participate in the Contest

No Purchase Necessary.

Contest Entry Form, detailed as follows:

#### I. Contest Entry Form (REQUIRED to enter)

To enter the Contest, you must visit the official YFC Go Anywhere Giveaway landing page at [yfcfredericton.ca/giveaway](https://yfcfredericton.ca/giveaway) during the Contest Period and complete and submit the entry form.

Completing and submitting the entry form constitutes one (1) entry into the Contest draw. Limit: one (1) entry per person. Duplicate entries will be disqualified.

#### II. Social Platform Entry - optional

After completing the required entry form, participants may also choose to share the official Go Anywhere Giveaway post on Instagram or Facebook and tag their favourite travel buddy:

- a. Instagram: Log in to your personal Instagram account, follow the Contest Organizer's Instagram account (@yfcairport), and tag your favourite travel buddy in the comments of the official Go Anywhere Giveaway post during the Contest Period; or
- b. Facebook: Log in to your personal Facebook account, follow the Contest Organizer's Facebook account (@yfcairport), and tag your favourite travel buddy in the comments of the official Go Anywhere Giveaway post during the Contest Period.

*Note: This step is entirely optional. Sharing to stories, feed, or reposting is not required. Completing the entry form alone makes the participant fully eligible to win.*

The Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with any social platform mentioned above (each, a "Social Platform"). Each Social Platform is hereby completely released of all liability by each entrant in this Contest. Any questions, comments or complaints regarding the Contest must be directed to the Contest Organizer and not to the Social Platform. You may only use your personal Social Platform account(s) to participate in this Contest. You understand that you are providing your information to the Contest Organizer and not to the Social Platforms. All Submissions, as defined below, must comply with the terms, rules, policies and guidelines of the applicable Social Platforms.

### Entry Requirements

To be considered an Eligible Entry, all content and materials associated with your entry (regardless of method of entry) (collectively, the "Submission") must:

(i) be submitted and received in accordance with these Contest Rules during the Contest Period June 16 – June 30, 2026; (ii) include all required components: full legal name, valid email address, and favourite YFC destination or dream destination from YFC; and (iii) comply with these Contest Rules in their entirety, as determined by Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA) (the "Contest Organizer") in its sole and absolute discretion.

By participating in this Contest, including without limitation by submitting an Eligible Entry, you signify that you have read and agree to be legally bound by these Contest Rules.

Each Submission received from an Eligible Participant that meets the requirements above will be considered an "Eligible Entry."

**Only one (1) Eligible Entry per Eligible Participant (regardless of method of entry) is permitted for the duration of the Contest Period.**

### Content Restrictions

By entering the Contest, each Eligible Participant agrees that their Submission complies with the following Content Restrictions. The Contest Organizer may disqualify any Eligible Participant whose Submission, in the Contest Organizer's sole discretion, fails to comply with the following:

- The Submission must not be illegal, defamatory, hateful, obscene, or in any way disparaging of the Contest Organizer, Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA), Air Canada, or any other person or party;
- The Submission must not contain material that is unlawful, in violation of or contrary to the laws or regulations of any jurisdiction, or that violates or infringes any third-party rights,

including but not limited to copyright, trademark, privacy, publicity, or any other intellectual property rights;

- The Submission must not be inconsistent with the image, brand, and values of Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA) or contrary to the purpose of the Contest; and
- The Submission must not include any content that promotes competing airlines, airports, or travel services in a manner inconsistent with the Contest's purpose of promoting travel through YFC.

### **Participant Warranties**

By entering, each Eligible Participant warrants and represents the following with respect to their Submission:

(i) where the Submission includes any original creative content (written entry), the Eligible Participant is the sole and exclusive owner of that content; (ii) any creative content forming part of the Submission is an original creation of the Eligible Participant; (iii) the Submission will not infringe on the rights of any third parties; and (iv) any third parties appearing in photos, videos, or other creative content submitted have given the Eligible Participant appropriate consent to be photographed, filmed, or otherwise featured and used as permitted herein.

The Contest Organizer reserves the right to request releases from any third parties appearing in any Submission at any time. Failure to produce third party releases upon the Contest Organizer's request may result in disqualification, as determined by the Contest Organizer in its sole and absolute discretion.

### **4. Prize**

There is one (1) Prize to be won (the "Prize"), consisting of the following for the winner and one (1) guest: Two (2) Economy Class round-trip ticket(s) on any flight operated by Air Canada (including, flights operated under the Air Canada Express banner and operated by Air Canada Rouge) from Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA) to a destination of the winner's choice served by Air Canada.

The approximate retail value of the Prize varies depending on the winner's chosen destination and fare availability at the time of booking. The Contest Organizer makes no guarantee as to the exact value of the Prize at the time of redemption.

### *Travel Terms and Conditions*

Reservations for flights are subject to availability.

Travel must be completed within one (1) year of the ticket issue date. Travel does not qualify for Aeroplan points accumulation or for mileage/points accumulation in any other frequent flyer program. No changes permitted to reservations once date of travel is confirmed or ticket has been issued. The use of upgrade certificates is not permitted for flights. Use of the airfare tickets are subject to Air Canada's General Conditions of Carriage. The Prize winner and their guest(s) are responsible for any and all costs, surcharges, fees, charges, expenses and taxes not expressly described herein including, without limitation, ground transportation, including to and from departure point, gratuities, merchandise, telephone calls, personal expenses of any nature for overnight layovers, meals and beverages, service charges, in-flight meals and entertainment; costs incurred to and from the departure point (as the Prize originates and terminates at such departure point), obtaining sufficient personal travel insurance prior to departure, if desired; obtaining and carrying all necessary travel documentation, such as passports and visas and complying with entry, health, safety, customs and immigrations regulations and requirements.

The Prize winner agrees and acknowledges that the Contest Organizer will not be liable if any of the guest(s) or the Prize winner are denied boarding due to any failure to comply with applicable travel restrictions or requirements.

The Prize winner and their guest(s) understand and acknowledge the risks related to the spread of infectious or contagious diseases and understand it remains their responsibility to take the necessary precautions applicable to any health hazards, including but not limited to any infectious or contagious diseases.

Other mandatory safety protocols may apply based on the nature of the Prize. Availability of the services and facilities may be impacted.

The exact value of the Prize depends on the point of departure and destination as well as time of travel. The prize must be accepted as awarded and may not be sold, transferred or converted to cash and will not be refunded if unused. No substitutions, changes or extensions are permitted. Contest Organizer reserves the right at its sole discretion to substitute the Prize for one of equal or greater value or to allow a Prize transfer.

## **5. Prize Draw**

A random draw from all Eligible Entries received from Eligible Participants during the Contest Period to select the winner(s) of the Prize will be held on or before July 08, 2026. The odds of winning a Prize will depend upon the total number of Eligible Entries received from Eligible Participants during the Contest Period.

Limit of one (1) Prize per person.

## 6. Claiming of Prize(s)

In order to be declared a winner and be able to claim their Prize, the Eligible Participant selected as per these Contest Rules will be contacted by telephone, e-mail, direct message or other form of notification sent to the coordinates accompanying the selected Eligible Entry or the social media account used to submit the selected Entry (if applicable) and will be instructed on how to claim their Prize by the Contest Organizer or Contest Sponsor (if applicable) or one of its agents or representatives, shortly following the draw and must confirm acceptance as a selected Eligible Participant within three (3) calendar days of contact. Each potential Prize winner is solely responsible for ensuring their social media account settings are set such that they are able to receive such notification messages from the Contest Organizer (if applicable).

If the selected Eligible Participant does not confirm acceptance within three (3) calendar days, the Eligible Participant will be automatically disqualified and forfeit all rights to the Prize. At its entire discretion, Contest Organizer may select another Eligible Participant among the Eligible Entries by way of random draw.

Before being declared a Prize winner, each selected Eligible Participant will be required to successfully answer a time-limited, mathematical skill-testing questions and sign a declaration form confirming, without limitation, that:

- they comply with the eligibility requirements;
- they have read the Contest Rules and comply completely;
- they accept the Prize as awarded; they comply with any conditions/restrictions that may apply to the Prize;
- they acknowledge the Contest Organizer's right to publish their picture, name and city of residence without compensation other than the Prize offered; and
- they acknowledge the disclaimer of liability from the Contest Organizer, Contest Sponsor (if applicable) and their respective parent, subsidiaries and affiliates, media partners, advertising, promotional agencies and each of the foregoing entities' directors, officers, employees, contractors and agents.

Guests of the Prize winner will also be required to sign a similar declaration form. No correspondence will be undertaken except with the selected Eligible Participants whose Eligible Entry was drawn.

Once an Eligible Participant is declared a Prize winner by the Contest Organizer, the Contest Organizer will send the Eligible Participant an email containing the details of how to redeem their Prize.

## 7. General Terms and Conditions

All Submissions and all information provided by Eligible Participants must be complete and accurate. Contest Organizer will not be held responsible for any incorrect or inaccurate transcription of entry information, any error or technological malfunctions of any kind in connection with the Contest, telephone or internet interruptions and/or any late/incomplete/erroneously completed Prize claims or declaration forms or validly disqualifying any Eligible Participants or winner(s) in accordance with the terms hereof. All Submissions are subject to verification by the Contest Organizer and may be disqualified if they are received outside of the Contest Period, are incomplete, illegible, irregular, photocopied or otherwise reproduced, submitted through illicit means or if they contain any false statements, or do not conform to or satisfy any condition of these Contest Rules.

The contents of all entries submitted become property of the Contest Organizer and will not be returned. Each Eligible Participant grants permission for Contest Organizer and Contest Sponsor (if applicable) to use the contents of their Eligible Entry including name and address for editorial, advertising, marketing and promotional purposes in any and all media now known or hereafter discovered, worldwide, in perpetuity, without compensation, notification or permission. Contest Organizer reserves the right to: (i) use the contents of Eligible Entries provided by entrants, for editorial, advertising, marketing and promotional purposes, without further compensation or notice, unless prohibited by law; and (ii) publish without compensation the full name, city of residence, and photograph of all Prize winners and Eligible Participants waive all rights with respect to printed, broadcast and other forms of publicity.

By entering the Contest, Eligible Participants expressly consent to the Contest Organizer, Contest Sponsor (if applicable), media partners, advertising and promotional agencies, storing, sharing and using the personal information submitted with their Eligible Entry only for the purpose of administering the Contest and in accordance with the Contest Organizer's Privacy Policy publicly available on Contest Organizer's website.

Contest Organizer will retain the personal information according to applicable laws.

If the Contest is not capable of running as planned for any reason, including tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or any other cause, the Contest Organizer reserves the right, at its sole discretion, to, without advance notice, terminate or suspend the Contest, in whole or in part, or modify it in any way, without any further obligations to Eligible Participants. Furthermore, if the Contest Organizer determines, at its sole discretion, that any entry compromises the integrity of the Contest, the Contest Organizer reserves the right to disqualify the entry at issue or terminate the Contest in its entirety without any further obligations to Eligible Participants. The Contest Organizer further reserves the right, at its sole discretion, to disqualify any individual from the Contest, and/or to revoke, rescind, withhold or otherwise limit or restrict the Prize awarded to a winner, and/or to ban the individual from any future contest of the Contest Organizer who it finds or believes to be: (i) tampering with the entry process or the operation of the Contest; (ii) acting in violation of the Contest Rules or in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with intent to annoy, abuse, threaten or harass any other person; (iii) acting or involved in any situation or occurrence which brings them into public disrepute, contempt, scandal, or ridicule, or which shocks, insults, or offends the community or any group or class

thereof, or to offend public morals and decency to or which reflects unfavourably upon the Contest Organizer, the Contest Sponsor (if applicable), the Prize supplier, if any, and each of their respective parent, subsidiaries and affiliates, media partners, advertising and promotional agencies and each of the foregoing entities' respective directors, officers, employees, agents, representatives, successors and assigns, or their respective products or services, as determined in the reasonable discretion of the Contest Organizer; or (iv) posting or making available to the public any post, picture, video, statement, or any other content of any form on any media (including any social media platform) mentioning, tagging, alluding to, or associating itself in any way with the Contest and/or the Prize which, in the reasonable discretion of the Contest Organizer, infringes or otherwise violates the rights of the Contest Organizer, the Contest Sponsor (if applicable), the Prize supplier, if any, and each of their respective parent, subsidiaries and affiliates, media partners, advertising and promotional agencies and each of the foregoing entities' respective directors, officers, employees, agents, representatives, successors and assigns.

By entering this Contest, Eligible Participants agree that the Contest Organizer and Contest Sponsor (if applicable) and each of their respective subsidiaries and affiliates, media partners, advertising and promotional agencies and each of the foregoing entities' respective directors, officers, employees, agents, representatives, successors and assigns do not make any representation or warranty, or assume any liability beyond, where applicable, what has been described as the Prize in these Rules.

Eligible Participants agree to be bound by all decisions of the Contest Organizer and/or Contest Sponsor (if applicable) regarding the Contest which shall be final and binding in all respects.

The Contest is subject to federal, provincial and local rules and regulations. Subject to the following paragraph, this Contest is subject to all applicable national, federal and provincial laws and regulations; unless otherwise provided at law, all actions, proceedings or litigation relating hereto shall be adjudicated before the courts of the Province of New Brunswick, and the parties consent to such exclusive venue and jurisdiction.

**Intellectual Property.** All intellectual property, including but not limited to trademarks, trade names, logos, designs, promotional materials, web pages, source code, drawings, illustrations, slogans and representations, is owned by Contest Organizer and/or Contest Sponsor (if applicable) and/or their affiliates. All rights are reserved. Unauthorized copying or use of any copyrighted material or intellectual property without the express written consent of its owner is strictly prohibited. @View All Air Canada and Aeroplan Trademark notices. All trademarks, logos and brand names are the property of their respective owners.

//

## **Concours *Découvrez le monde avec YFC et Air Canada***

Règlement | Été 2026

**AUCUN ACHAT NI CONTREPARTIE FINANCIÈRE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. CONCOURS NON VALIDE OÙ LA LOI L'INTERDIT OU IMPOSE DES RESTRICTIONS.**

Ce concours est organisé par la Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA) (ci-après « l'organisateur du concours »). Il a lieu du 16 juin 2026 à 9 h (heure de l'Atlantique) au 30 juin 2026 à 9 h (heure de l'Atlantique) (ci-après « la période du concours »). Le concours est commandité par Air Canada (le « commanditaire »).

### **1. Admissibilité**

Le concours est ouvert aux résidents du Nouveau-Brunswick ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool au Nouveau-Brunswick (19 ans et plus) avant le début de la période du concours (ci-après dénommés « participants admissibles »).

Les dirigeants, les employés, les représentants et les mandataires d'Air Canada et de ses entités affiliées, de ses partenaires médias, de ses agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de l'une des personnes susmentionnées et les personnes avec lesquelles l'une des personnes susmentionnées réside ne sont pas admissibles au concours.

### **2. Collecte de données et consentement**

Les participants admissibles qui remplissent le formulaire d'inscription acceptent expressément ce qui suit :

#### **Bulletin d'information et communications promotionnelles**

J'autorise la Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA) à collecter et à utiliser mon nom, mon adresse courriel et mes préférences de voyage afin de m'envoyer des informations, des nouvelles et des communications promotionnelles concernant YFC, notamment sur les nouvelles liaisons, les promotions et les offres de voyage. J'ai conscience que je pourrai me désabonner sur demande.

#### **Collecte de données**

Les participants admissibles qui envoient un formulaire d'inscription consentent à la collecte des renseignements personnels suivants pour le déroulement du concours et pour des initiatives de marketing futures :

- Nom officiel complet
- Adresse courriel
- Numéro de cellulaire
- Ville et province de résidence
- Langue préférée (français ou anglais)
- But principal des voyages au départ d'YFC (Escapade/vacances | Visite d'amis et famille | Voyages professionnels | Événements/occasions spéciales)
- Accompagnement (Voyage solo | En couple | En famille avec enfants | En groupe/avec des amis)
- Fréquence des voyages en avion (0-1 fois par an | 2-3 fois par an | 4-6 fois par an | 7 fois par an et plus)
- Aéroport utilisé habituellement (YFC Fredericton | Halifax Stanfield | Grand Moncton | Saint John | Autre)
- Destination préférée ou destination de rêve au départ d'YFC

Ces renseignements seront utilisés pour le déroulement du concours, pour personnaliser des communications promotionnelles futures et pour cibler le public de diverses initiatives de promotion des liaisons et des destinations desservies par YFC. Les renseignements personnels seront conservés et utilisés conformément à la politique de protection des renseignements personnels d'YFC, disponible sur [yfcfredericton.ca](http://yfcfredericton.ca), ainsi qu'aux lois canadiennes applicables en matière de protection de la vie privée, notamment la LPRPDE.

#### **Consentement à la publicité et aux publics ciblés**

J'autorise la Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA) à utiliser mes informations, y compris mon adresse courriel, pour personnaliser des publicités et créer des publics cibles sur des plateformes publicitaires tierces, conformément à la politique de protection des renseignements personnels de la FIAA.

#### **Consentement aux diffusions sur les médias sociaux**

Une fois le formulaire d'inscription envoyé, les participants pourront diffuser l'image officielle du concours Découvrez le monde sur leurs comptes Instagram et Facebook personnels ainsi que désigner un compagnon ou une compagne de voyage et utiliser le mot-clic #DécouvrezLeMonde. Les participants admissibles qui complètent cette étape acceptent ce qui suit :

- Diffuser publiquement le visuel officiel du concours YFC sur leurs comptes personnels de médias sociaux;
- Désigner une personne comme compagnon/compagne de voyage (les participants confirment qu'ils ont obtenu le consentement de cette personne pour qu'elle soit désignée publiquement dans le cadre de ce concours);
- Suivre @yfcairport sur Instagram et/ou Facebook

Cette étape est entièrement facultative et volontaire. Elle n'est pas obligatoire pour participer au concours ni pour gagner. Le simple fait de remplir le formulaire d'inscription suffit pour être admissible.

### **Consentement à l'utilisation de photos et de contenus**

Les participants admissibles qui s'inscrivent au concours acceptent et autorisent ce qui suit :

- L'organisateur du concours se réserve le droit de photographier, de filmer et d'enregistrer de toute autre manière le gagnant ou la gagnante lors de l'annonce des résultats, de la remise du prix et de toute activité promotionnelle connexe;
- L'organisateur du concours pourra utiliser le nom, des photographies, l'effigie, des images, la voix, les déclarations et la ville de résidence du gagnant ou de la gagnante, ainsi que tout contenu capturé lors d'activités liées au gagnant ou à la gagnante, à des fins rédactionnelles, publicitaires, marketing et promotionnelles sur tous les supports connus à ce jour ou qui pourraient être découverts ultérieurement, dans le monde entier et à perpétuité, sans autre compensation, notification ou autorisation que le prix offert;
- L'organisateur du concours pourra créer et publier du contenu sur les réseaux sociaux, notamment des photos et des vidéos, représentant le gagnant ou la gagnante afin d'annoncer et de célébrer les résultats du concours;
- Il se peut que l'organisateur du concours demande au gagnant ou à la gagnante de participer à une brève séance photo ou vidéo destinée aux médias sociaux d'YFC lors de l'annonce des résultats ou de la remise du prix;
- La participation du gagnant ou de la gagnante à la création de contenus est obligatoire pour recevoir le prix. Tout refus du gagnant ou de la gagnante de participer à des activités liées au concours peut entraîner la perte du prix, à l'entière discrétion de l'organisateur du concours.

### **3. Instructions de participation au concours**

Aucun achat n'est nécessaire.

Remplir le formulaire de participation (détails ci-dessous).

I. Formulaire de participation au concours (OBLIGATOIRE)

Pour participer au concours, vous devez vous rendre sur la page d'accueil officielle du concours YFC Découvrez le monde à [insert URL] pendant la période du concours, puis remplir et envoyer le formulaire de participation.

Le fait de remplir et d'envoyer le formulaire de participation donne droit à une (1) participation au tirage du concours. Il est interdit de participer plusieurs fois. Les participations répétées seront disqualifiées.

II. Participation sur les médias sociaux (facultative)

Une fois le formulaire d'inscription rempli, les participants peuvent également choisir de diffuser le visuel officiel du concours Découvrez le monde sur Instagram et/ou Facebook et d'y désigner un compagnon ou une compagne de voyage :

a. Instagram : Connectez-vous à votre compte Instagram personnel, suivez le compte Instagram de l'organisateur du concours (@yfcairport) et désignez votre compagnon ou compagne de voyage dans les commentaires de la publication officielle du concours Découvrez le monde pendant la période du concours;

b. Facebook : Connectez-vous à votre compte Facebook personnel, suivez le compte Facebook de l'organisateur du concours (@yfcairport) et désignez votre compagnon ou compagne de voyage dans les commentaires de la publication officielle du concours Découvrez le monde pendant la période du concours.

Remarque : Cette étape est entièrement facultative. Il n'est pas nécessaire de diffuser ou de relayer du contenu dans votre fil d'actualité. Le simple fait de remplir le formulaire d'inscription suffit pour être admissible.

Le concours n'est aucunement commandité, approuvé ou géré par les médias sociaux mentionnés ci-dessus (chacun étant désigné par le terme « média social »), ni associé à ceux-ci. Les participants au concours dégagent expressément les médias sociaux de toute responsabilité. Toute question, remarque ou réclamation concernant le concours doit être adressée à l'organisateur du concours et non aux médias sociaux. Vous pouvez uniquement utiliser votre ou vos comptes personnels de médias sociaux pour participer à ce concours. Vous reconnaissez que vous transmettez des renseignements personnels à l'organisateur du concours et non aux médias sociaux. Toutes les publications, telles que définies ci-dessous, doivent respecter les conditions, les règles, les politiques et les directives des médias sociaux concernés.

**Critères de validité des participations**

Pour qu'une inscription soit déclarée admissible, l'ensemble du contenu et des documents associés à cette inscription (quelle que soit la méthode de participation) (formant collectivement, « l'inscription ») doit :

(i) être envoyé et reçu conformément au présent règlement du concours pendant la période du concours, du 16 au 30 juin 2026; (ii) comporter tous les éléments requis (nom complet, adresse courriel valide et destination préférée ou destination de rêve au départ d'YFC); (iii) respecter l'intégralité du présent règlement du concours, tel que déterminé par la FIAA (ci-après « l'organisateur du concours ») à sa seule et entière discrétion.

Lorsque vous participez à ce concours, notamment par l'envoi d'une inscription admissible, vous reconnaissez avoir lu le présent règlement et acceptez de vous y conformer.

Toute participation reçue d'un participant admissible et répondant aux critères ci-dessus sera considérée comme une « inscription admissible ».

**Une seule (1) inscription admissible par participant admissible (quel que soit le mode de participation) est autorisée pendant toute la période du concours.**

### **Restrictions du concours**

Les participants admissibles s'engagent à ce que leur participation respecte les restrictions de contenu ci-dessous. L'organisateur du concours peut disqualifier tout participant admissible dont la participation, à sa seule discrétion, ne respecte pas les conditions suivantes :

- La participation ne doit contenir aucun élément illégal, diffamatoire, haineux, obscène ou pouvant porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'organisateur du concours, à la Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA), à Air Canada ou à toute autre personne ou entité;
- La participation ne doit comprendre aucun contenu illicite, contraire aux lois et réglementations nationales, provinciales ou territoriales, ni aucun contenu qui enfreigne ou porte atteinte aux droits de tiers, notamment, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques déposées, le droit à la vie privée, le droit à l'image ou tout autre droit de propriété intellectuelle;
- La participation ne doit pas être incompatible avec l'image, la marque et les valeurs de la Fredericton International Airport Authority Inc. (FIAA) ni avec l'objectif du concours;
- La participation ne doit comporter aucun contenu faisant la promotion de compagnies aériennes, d'aéroports ou de services de voyage concurrents d'une manière incompatible avec l'objectif du concours, qui est de promouvoir l'aéroport YFC.

## **Attestation des participants**

De par leur participation, les participants admissibles déclarent et attestent ce qui suit :

(i) lorsque la participation comprend du contenu créatif original (inscription écrite), le participant admissible est propriétaire unique et exclusif de ce contenu; (ii) tout contenu créatif faisant partie de la participation est une création originale du participant admissible; (iii) la participation ne porte pas atteinte aux droits de tiers; (iv) les tiers apparaissant sur les photos, vidéos ou autres contenus créatifs soumis ont donné au participant admissible leur consentement approprié pour être photographiés, filmés ou autrement présentés et utilisés conformément aux dispositions des présentes.

L'organisateur du concours se réserve le droit de demander à tout moment les autorisations données par des tiers apparaissant dans une participation. Les participants qui ne pourront fournir les autorisations de ces tiers à la demande de l'organisateur du concours pourront être disqualifiés par ce dernier, à sa seule et entière discrétion.

## **4. Prix**

Il y a un (1) prix à gagner (ci-après « le prix »), comprenant ce qui suit pour le gagnant ou la gagnante et un invité ou une invitée : deux (2) billets aller-retour en classe économique sur n'importe quel vol exploité par Air Canada (y compris sous les bannières Air Canada Express et Air Canada Rouge) au départ de l'Aéroport international de Fredericton vers une destination au choix du gagnant ou de la gagnante desservie par Air Canada.

La valeur marchande approximative du prix varie en fonction de la destination choisie par le gagnant ou la gagnante et de la disponibilité des tarifs au moment de la réservation.

L'organisateur du concours ne donne aucune garantie quant à la valeur exacte du prix au moment de son obtention.

### Conditions générales de voyage

Les réservations de vols sont sujettes à disponibilité.

Le voyage doit être effectué dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'émission du billet. Ce voyage ne donne pas droit à l'accumulation de points Aeroplan ni à l'accumulation de miles ou de points dans le cadre d'un autre programme de fidélité. Aucune modification n'est autorisée une fois la date du voyage confirmée ou le billet émis. L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas autorisée pour ces vols. L'utilisation des billets d'avion est soumise aux conditions générales de transport d'Air Canada. Le gagnant ou la gagnante du prix et son invité(e) sont

responsables de l'ensemble des coûts, suppléments, frais, charges, dépenses et taxes non expressément mentionnés dans les présentes, y compris, sans s'y limiter, le transport terrestre, notamment vers et depuis le point de départ, les pourboires, les achats de marchandises, les appels téléphoniques, les dépenses personnelles de toute nature liées aux escales avec nuitée, les repas et les boissons, les frais de service, les repas et les divertissements à bord de même que les frais engagés pour aller au point de départ et en revenir (le prix commence et se termine à ce point de départ), la souscription d'une assurance voyage personnelle suffisante avant le départ, si vous le souhaitez, l'obtention et la possession de tous les documents de voyage nécessaires, tels que les passeports et les visas, ainsi que le respect des réglementations et exigences d'entrée sur le territoire, de santé, de sécurité, de douanes et d'immigration.

Le gagnant ou la gagnante du prix accepte et reconnaît que l'organisateur du concours ne saurait être tenu responsable si le gagnant ou la gagnante du prix ou son invité(e) se voyait refuser l'embarquement en raison du non-respect de restrictions ou d'exigences de voyage en vigueur.

Le gagnant ou la gagnante du prix et son invité(e) sont conscients des risques de propagation de maladies infectieuses ou contagieuses et reconnaissent qu'il leur incombe de prendre les précautions nécessaires face à tout danger pour la santé, y compris les maladies infectieuses ou contagieuses.

Il est possible que d'autres protocoles de sécurité obligatoires s'appliquent en fonction de la nature du prix, lesquels peuvent affecter la disponibilité des services et des installations.

La valeur exacte du prix dépend du lieu de départ et de la destination, ainsi que de la période du voyage. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être ni vendu, ni cédé, ni échangé contre de l'argent et ne sera pas remboursé s'il n'est pas utilisé. Aucune substitution, modification ou prolongation ne sera autorisée. L'organisateur du concours se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer le prix par un autre d'une valeur égale ou supérieure, ou d'autoriser un transfert du prix.

## **5. Tirage du prix**

Un tirage au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues des participants admissibles pendant la période du concours sera effectué au plus tard le 8 juillet 2026, afin de désigner le ou les gagnants du prix. La probabilité de remporter un prix dépendra du nombre total d'inscriptions admissibles reçues de la part des participants admissibles pendant la période du concours.

Limite d'un (1) prix par personne.

## 6. Réclamation du prix

Pour être déclaré gagnant ou gagnante et pouvoir réclamer son prix, le participant admissible sélectionné conformément au présent règlement du concours sera contacté par téléphone, par courriel, par message privé ou par tout autre moyen de notification selon les coordonnées fournies avec l'inscription admissible sélectionnée ou au compte de média social utilisé pour soumettre l'inscription sélectionnée (le cas échéant), et recevra des instructions sur la manière de réclamer son prix auprès de l'organisateur du concours ou du commanditaire du concours (le cas échéant) ou de l'un de ses agents ou représentants, peu après le tirage au sort, et devra confirmer son acceptation en tant que participant admissible sélectionné dans les trois (3) jours civils suivant la première communication. Les participants sont seuls responsables de s'assurer que les paramètres de leurs comptes de médias sociaux sont configurés de manière à leur permettre de recevoir les notifications de l'organisateur du concours (le cas échéant).

Si le participant admissible tiré au sort ne confirme pas son acceptation dans un délai de trois (3) jours civils, il sera automatiquement disqualifié et perdra tout droit au prix. L'organisateur du concours pourra alors, à son entière discrétion, tirer au sort un autre participant admissible parmi les inscriptions admissibles.

Avant d'être déclaré gagnant, le participant admissible tiré au sort devra répondre correctement, dans un délai imparti, à des questions mathématiques visant à tester ses compétences et signer un formulaire de déclaration confirmant notamment que :

- il ou elle remplit les conditions d'admissibilité;
- il ou elle a lu le règlement du concours et s'y conforme intégralement;
- il ou elle accepte le prix tel qu'il est attribué, avec l'engagement de respecter toutes les conditions ou restrictions pouvant s'appliquer au prix;
- il ou elle reconnaît le droit de l'organisateur du concours de publier sa photo, son nom et sa ville de résidence sans autre rémunération que le prix offert;
- il ou elle accepte la clause de non-responsabilité de l'organisateur du concours, du commanditaire du concours (le cas échéant) et de leurs sociétés mères et entités affiliées respectives, de leurs partenaires médias, de leurs agences de publicité et de promotion, ainsi que des administrateurs, dirigeants, employés, sous-traitants et agents de chacune des entités susmentionnées.

L'invité(e) du gagnant ou de la gagnante devra également signer un formulaire de déclaration similaire. Aucune correspondance ne sera acceptée, sauf avec la personne dont l'inscription admissible aura été tirée au sort.

Lorsqu'un participant ou une participante admissible sera déclaré gagnant ou gagnante par l'organisateur du concours, un courriel lui sera envoyé pour expliquer comment réclamer le prix.

## **7. Conditions générales du concours**

Toutes les participations et toutes les informations fournies par les participants admissibles doivent être complètes et exactes. L'organisateur du concours réfute toute responsabilité en cas de transcription incorrecte ou inexacte des informations fournies lors de l'inscription, d'erreurs ou de dysfonctionnements techniques de quelque nature que ce soit liés au concours, d'interruptions des services téléphoniques ou Internet et/ou de formulaires de réclamation de prix ou de déclaration remis en retard, incomplets ou remplis de manière erronée, ou encore en cas de disqualification valide de tout participant admissible ou gagnant(s) conformément aux conditions du présent règlement. Toutes les participations sont sujettes à vérification par l'organisateur du concours et peuvent être disqualifiées si elles sont reçues en dehors de la période du concours, si elles sont incomplètes, illisibles, irrégulières, photocopiées ou reproduites de quelque manière que ce soit, si elles ont été soumises par une voie illicite, si elles contiennent des déclarations mensongères ou si elles ne respectent pas ou ne satisfont pas à l'une des conditions du présent règlement du concours.

Les inscriptions reçues appartiendront à l'organisateur du concours et ne seront pas renvoyées. Les participants admissibles autorisent l'organisateur du concours et le commanditaire du concours (le cas échéant) à utiliser le contenu de leur inscription admissible, y compris leur nom et leur adresse, à des fins rédactionnelles, publicitaires, marketing et promotionnelles, sur tous les supports connus à ce jour ou qui pourraient être créés à l'avenir, dans le monde entier, à perpétuité, sans contrepartie, notification, ni autorisation. L'organisateur du concours se réserve le droit : (i) d'utiliser le contenu des inscriptions admissibles fournies par les participants à des fins rédactionnelles, publicitaires, marketing et promotionnelles, sans autre compensation ni préavis, sauf si la loi l'interdit; (ii) de publier sans compensation le nom complet, la ville de résidence et la photographie de tous les gagnants. Les participants admissibles renoncent à tous leurs droits concernant toute forme de publicité, qu'elle soit imprimée, diffusée ou autre.

Les participants admissibles qui s'inscrivent au concours consentent expressément à ce que l'organisateur du concours, le commanditaire du concours (le cas échéant), les partenaires médias, ainsi que les agences de publicité et de promotion, conservent, communiquent et utilisent les renseignements personnels fournis dans leur inscription admissible, et ce, uniquement aux fins de l'administration du concours et conformément à la politique de protection des renseignements personnels de l'organisateur du concours, accessible au public sur son site Web.

L'organisateur du concours conservera les renseignements personnels conformément aux lois en vigueur.

Si, pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de manipulation frauduleuse, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillance technique ou de toute autre cause, le concours ne peut se dérouler comme prévu, l'organisateur du concours se réserve le droit, à son entière discrétion et sans préavis, de mettre fin ou de suspendre le concours, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque manière que ce soit, sans aucune autre obligation envers les participants admissibles. En outre, si l'organisateur du concours estime, à son entière discrétion, qu'une inscription compromet l'intégrité du concours, il se réserve le droit de disqualifier l'inscription en question ou de mettre fin au concours dans son intégralité, sans aucune autre obligation envers les participants admissibles. L'organisateur du concours se réserve en outre le droit, à son entière discrétion, d'exclure toute personne du concours, et/ou de révoquer, d'annuler, de retenir ou de limiter ou restreindre de toute autre manière le prix attribué à un gagnant, et/ou d'interdire à cette personne de participer à tout futur concours de l'organisateur du concours s'il constate ou estime que cette personne : (i) fausse le processus d'inscription ou le déroulement du concours; (ii) viole le règlement du concours, agit de mauvaise foi ou nuit au bon déroulement du concours ou a l'intention d'importuner, d'insulter, de menacer ou de harceler quelqu'un; (iii) agit ou contribue à une situation ou à un événement susceptible de jeter le discrédit, le mépris, le scandale ou le ridicule sur lui-même, qui choque, insulte ou offense la société ou tout groupe ou catégorie de celle-ci, qui porte atteinte à la morale et à la décence publiques, qui porte préjudice à l'organisateur du concours, au commanditaire du concours (le cas échéant), au fournisseur du prix, le cas échéant, ainsi que leurs sociétés mères et leurs entités affiliées, leurs partenaires médias, leurs agences de publicité et de promotion et les administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de chacune des entités susmentionnées, ou leurs produits ou services respectifs, tel que déterminé à la discrétion raisonnable de l'organisateur du concours; (iv) publie ou met à la disposition du public quelque message, image, vidéo, déclaration ou tout autre contenu, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit (y compris toute plateforme de médias sociaux), mentionnant, identifiant, faisant allusion ou s'associant de quelque manière que ce soit au concours et/ou au prix, et qui, selon le jugement raisonnable de l'organisateur du concours, porte atteinte ou enfreint de quelque manière que ce soit les droits de l'organisateur du concours, du commanditaire du concours (le cas échéant), du fournisseur du prix, le cas échéant, ainsi que leurs sociétés mères et entités affiliées respectives, leurs partenaires médias, leurs agences de publicité et de promotion, et les administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de chacune des entités susmentionnées.

Les participants admissibles qui décident de s'inscrire au concours acceptent expressément que l'organisateur du concours et le commanditaire du concours (le cas échéant), ainsi que leurs

filiales et entités affiliées respectives, leurs partenaires médias, leurs agences de publicité et de promotion, et les administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit de chacune des entités susmentionnées, ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, et n'assument aucune responsabilité au-delà, le cas échéant, de ce qui est décrit à titre de prix dans le présent règlement.

Les participants admissibles acceptent de se conformer à toutes les décisions de l'organisateur du concours et/ou du commanditaire du concours (le cas échéant) concernant le concours, lesquelles seront définitives et exécutoires à tous égards.

Le concours est assujéti aux lois et réglementations fédérales, provinciales et locales. Sous réserve du paragraphe suivant, le présent concours est assujéti à toutes les lois et réglementations nationales, fédérales et provinciales en vigueur, et, sauf disposition contraire de la loi, toute action, procédure ou litige s'y rapportant sera jugé par les tribunaux du Nouveau-Brunswick, et les parties consentent à cette compétence exclusive.

**Propriété intellectuelle.** Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris, sans s'y limiter, les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, les conceptions graphiques, le matériel promotionnel, les pages Web, le code source, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations, appartiennent à l'organisateur du concours et/ou au commanditaire du concours (le cas échéant) et/ou à leurs entités affiliées. Tous droits réservés. Toute copie ou utilisation non autorisée de tout contenu protégé par droit d'auteur ou de toute propriété intellectuelle sans l'accord écrit explicite de son propriétaire est strictement interdite. @Voir tous les avis légaux de marques déposées d'Air Canada et d'Aeroplan. Toutes les marques commerciales, tous les logos et tous les noms de marque appartiennent à leurs propriétaires respectifs.